

## Diffamation : France 3, Me Maingain et David Gakunzi devant la justice

BBC Afrique, 25 janvier 2019 Plainte du pr sident Nkurunziza contre une chaine de T l vision fran saise et 3 "complices" Un tribunal fran sais a ouvert hier, une affaire de diffamation intent e par le pr sident burundais Pierre Nkurunziza contre la chaine de t l vision France 3 et trois "complices".

Outre le m dia fran sais, 3 autres personnes dont un avocat belge et un  crivain sont concern es par la plainte. La cha ne de t l vision France 3 aurait diffus  des images en 2016, au plus fort des violences  lectorales au Burundi. Les images auraient  t  remises par l'avocat et comment es par l' crivain. L' mission montrait des massacres pr tendument perp tr s par des partisans du pr sident burundais   l'int rieur de l'une de ses propri t s. Les images intitul es "Preuve des actes de violence au Burundi" contiennent des vid os de personnes parlant le haoussa, une langue qui n'est parl e ni au Burundi ni dans aucun des pays voisins selon Bujumbura. Le Pr sident Nkurunziza a indiqu  que les images n'ont pas  t  tourn es au Burundi, mais quelque part en Afrique de l'Ouest. La cha ne de t l vision s'est ensuite excus e. Des violations pr sum es des droits de l'homme ont  t  imput es aux agences s curit  et   la jeunesse du parti au pouvoir, les Imbonerakure. Les autorit s burundaises ont toujours rejet  ces all gations les consid rant comme mensonges.

 

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});